



Европейски парламент Parlamento Europeo Evropský parlament Europa-Parlamentet Europäisches Parlament
Euroopa Parlament Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο European Parliament Parlement européen Parlaimint na hEorpa
Europski parlament Parlamento europeu Eiropas Parlaments Europos Parlamentas Európai Parlament
Parlament Ewropew Europees Parlement Parlament Europejski Parlamento Europeu Parlamentul European
Európsky parlament Evropski parlament Euroopan parlamentti Europaparlamentet

**ELECTION OBSERVATION DELEGATION TO
THE PRESIDENTIAL AND LEGISLATIVE ELECTIONS
IN BURKINA FASO
(29 November 2015)**

**Report by
Norica NICOLAI, Chair of the Delegation**

Annexes:

- A- List of participants and programme
- B-Statement of Norica Nicolai
- C- Preliminary findings and conclusions
- D- Press release

INTRODUCTION

On 10 September 2015, the Conference of Presidents of the European Parliament authorised the sending of an Election Observation Delegation to observe the presidential and legislative elections in Burkina Faso, scheduled for 11 October 2015. This followed an invitation from the Ministry of Foreign Affairs and Regional Cooperation of Burkina Faso on 3 February 2015 and the decision of the High Representative and Vice President of the Commission Ms Federica Mogherini to deploy an EU Election Observation Mission (EU EOM).

As described in further detail in the Background section below, **the election date was subsequently postponed to 29 November**, resulting from an attempted but failed Coup d'état on 16 September.

The European Parliament Election Observation Delegation was composed of five Members: Ms Norica NICOLAI (ALDE, Romania) who was appointed Chair of the Delegation at its constituent meeting on 14 September 2015, Ms Mariya GABRIEL (EPP, Bulgaria), Ms Maria NOICHL (S&D, Germany), Mr Ryszard CZARNECKI (ECR, Poland) and Mr Urmas PAET (ALDE, Estonia).

The EP Delegation conducted its activities in Burkina Faso between 26 November and 1 December 2015. In line with common practice, the Delegation was integrated within the EU EOM which had been present in Burkina Faso from 5 September 2015 and was led by Cécile KYENGE (S&D, Italy). The EOM was supported by a core team of 8 analysts and 24 long term observers. On Election Day, the EU EOM numbered 124 observers from 27 out of 28 Member States, as well as Norway, making it one of the largest international observer missions in the country and the only one to have been present continuously since already before the 16 September Coup d'état .

Other international observer missions present in Burkina Faso included the African Union, ECOWAS, l'Organisation Internationale de la francophonie, the West African Economic and Monetary Union and an Ambassadorial mission of the USA. 62 national civil society organisations and a total of over 16,000 national observers were also present.

The EP Delegation fully endorsed the findings of the EU EOM and underlined the importance of the elections in the process towards stability and democratic transition of Burkina Faso. The Delegation welcomed the preparatory work done by the National Independent Electoral Commission, the positive and constructive attitude of candidates and their political parties as well as the professionalism of the members of the polling stations, allowing for a peaceful and well organised election day. However, the Delegation drew attention to the limited representation of women on voting lists and in political life. It also regretted the limited media coverage and voter interest in the legislative elections despite the important role given to the new National Assembly by the Constitution.

The Delegation called upon the newly elected (President and Members of the National Assembly) to respond to the democratic and social aspirations of the people of Burkina Faso. It expressed the continued support of the European Parliament and called for a strengthening of cooperation with Burkina Faso and with its National Assembly.

The Delegation wishes to express its thanks to the Chief Observer, Cécile KYENGE, and her team for the excellent cooperation during the mission. It also warmly thanks the Head of the EU Delegation, H.E. Mr Jean LAMY, his colleagues and the core team for their full support.

BACKGROUND

These elections were crucial and historical for Burkina Faso. They were the country's first elections offering a wide choice for the electorate and providing an unknown outcome before they were held. The population was remarkably engaged showing ownership over the electoral process, which was regarded as the completion of the transition process.

The transition began in October 2014 when a popular outcry ousted President Blaise Compaoré from office, as he tried to modify the constitution to run for an additional mandate after his 27-year reign. But the year-long transition until the agreed presidential and legislative elections faced several challenges. The population had high expectations and the economic situation was in a difficult state. More importantly, there were continuous tensions between the transitional authorities and the former presidential guard of Compaoré (an elite part of the army which benefitted from generous privileges). The tensions grew when the transitional government decided to bar from running in the forthcoming elections those individuals who had supported Compaoré's attempt to modify the Constitution in 2014 (in order to allow him running again for a new mandate). The wide number of persons affected by this decision was also contested on legal grounds by the supranational ECOWAS Court of Justice, but the Burkina Faso's Constitutional Court decided not to respect the ECOWAS Court ruling.

A coup d'état led by the presidential guard general Gilbert Diendéré on 17 September 2015 seemed initially to have terminated the political transition. The coup followed the publication of a governmental report recommending the dissolution of the presidential guard corps. Diendéré, on the other hand, justified the coup and the dissolution of the transitional institutions as a way to avoid 'the growing instability in the country'. However it was evident from the outset that the coup did not obtain popular support: Street protests soon erupted with similar decisiveness to those that managed to oust former president Compaoré in 2014. ECOWAS and the African Union launched a mediation effort which included a return of power to the transitional authorities and an amnesty for the coup perpetrators. The EU took the wise decision of calling for calm but without necessarily supporting the mediation proposal – thus ultimately gaining a good reputation among the population. The presidential guard repressed with cruelty the demonstrations, leaving 14 people dead, including two children and six shot in the back. The regular army then decided to take sides with the protesters and finally took control of the situation. On 23 September the coup was over and the wish expressed by the people to bring to justice anyone related to the coup d'état was made reality. Moreover the presidential guard was integrated in the regular army. The presidential and legislative elections, which were originally scheduled for 11 October 2015, were finally moved to 29 November, but the political transition would continue and be completed.

On top of consolidating democracy, human rights, fighting corruption and speeding up the badly needed development in this poor country (Burkina Faso has the 172th position out of 187 in the IMF ranking of GDP per capita at purchasing power parity), the new government issued from the November elections will inherit two hot dossiers: The first one is the judicial investigation into the assassinations of late President Thomas Sankara in 1987 and of the journalist Norbert Zongo in 1998. The second hot dossier is perhaps more delicate: the investigations into corrupt practices of the Compaoré regime. Both of these dossiers may eventually implicate MPP members (in addition to members of the CDP, Compaoré's party). On 21 December, Burkina Faso's courts issued an international warrant to arrest former president Compaoré (who lives in exile in neighbour Ivory Coast) for his role in the assassination of former president Sankara.

PROGRAMME OF THE DELEGATION

With excellent support from the EU Election Observation Mission Core Team and from the EU Delegation in Burkina Faso, the Delegation was able to meet with all main stakeholders of the elections prior to election day, including the Transitional President and Prime Minister, the Presidents of the Constitutional Council, the National Council of Transition (Legislature) and the National Independent Electoral Commission, the main candidates for the Presidential elections as well as the major civil society organisations.

On Election Day, the Delegation divided into three groups and observed the vote in various polling stations in Ouagadougou as well as in the third city in the country, Koudougou in the Boulkiemde region west of the capital and in Ziniaré, in the province of Oubritenga, east of Ouagadougou.

On 1 December, a joint Press Conference was held by the Chief Observer, Cécile KYENGE and by the Head of the EP Delegation, Ms Norica NICOLAI. A Statement of Preliminary Findings and Conclusions was released and is attached to this report.

ASSESSMENT OF THE ELECTORAL PROCESS

The Delegation welcomed the peaceful and positive atmosphere on Election Day as well as the preparations by the National Independent Electoral Commission. It also appreciated the generally positive and constructive attitude of candidates and political parties. The civil society engagement to have a transparent electoral process was remarkable. Since the 2014 popular movement that forced Compaoré to leave power, there is a deep civil commitment in Burkina Faso to move towards a real democracy

The Delegation further welcomed the mobilisation of the Burkinabe electorate, whose commitment was confirmed by the 60 % participation. It regretted, however, the lower participation of women and youth and the under-representation of women on the voting lists.

Throughout Election Day, the Delegation was well received in the polling stations and was impressed by the professionalism of the polling station staff. International as well as national observers had full access to the election process, conducted in a transparent manner in the places observed by the Delegation.

The Delegation underlined the importance of dialogue between the two electoral authorities - the National Independent Electoral Commission, proclaiming the preliminary electoral results, and the Constitutional Council, proclaiming the final results and in charge of appeals- in order to promote transparency and to avoid any ambiguity concerning the results.

RESULTS AND POLITICAL CONTEXT

In the Presidential elections, there were two main candidates: Roch Marc Christian Kaboré (MPP, Mouvement du peuple pour le progrès) and Zephirin Diabré (UPC, Union pour le progrès et le changement). Judging from opinion polls, Roch Kaboré looked likely to win the first round of elections but it was unclear whether he would obtain an absolute majority. There was some concern that a result for Mr Kaboré just around 50 % could lead to contestations. However, the provisional result gave him 53.49 % and it was widely appreciated that the runner-up Mr Diabré, who obtained 29.65 % of votes, almost instantly conceded defeat and congratulated Mr Kaboré on his victory. The other presidential candidates quickly followed suit. The final result, announced on 15 December, gave Mr Kaboré 53.46 %.

Final results of legislative elections were published on Tuesday 22 December, confirming the MPP as a winner also of these elections with 55 out of 127 seats in the National Assembly. The UPC is the second largest party with 33 seats, followed by the CDP (Congrès pour la démocratie et le progrès, the party of former President Compaoré). The remaining seats are distributed among 11 other parties. These results may in the end become as important as those of the presidential elections. It is the first time in the history of Burkina Faso that the biggest party will not have an absolute majority. At the time of writing, talks are ongoing between the MPP and other parties to build a majority. President Kaboré will most probably be forced to 'co-habit' with a coalition in the government. This may create unstable government(s) but will also limit any temptation to rule in 'the old way'

Only 12 of the 127 new Members of the National Assembly are women, down from 20 in the 2012 legislative elections.

The new President was sworn in on 29 December, followed by the election of the new President of the National Assembly, Salifou Diallo (MPP), on 30 December. The President nominates the Prime Minister from among the majority in the National Assembly.

CONCLUSIONS

The Delegation congratulated the people of Burkina Faso as well as the transitional authorities, the political parties and civil society on having taken a decisive step towards the end of the transitional process, demonstrating their strong desire for democracy and for a stable and prosperous future for their country. The newly elected authorities must urgently respond to the aspirations of the people and start working on much needed economic, social and legal reforms.

Burkina Faso will need continued support from and cooperation with the international community. The European Union must stand ready to support this incipient democracy and continue strengthening its cooperation with the country. The European Parliament Delegation underlines the important responsibility of the newly elected National Assembly to begin its legislative work.

**PRESIDENTIAL AND LEGISLATIVE ELECTIONS
IN BURKINA FASO
ELECTION OBSERVATION DELEGATION**

27 NOV - 2 DEC 2015

LIST OF PARTICIPANTS

Members

Ms Norica NICOLAI, ALDE, Romania (Chair)

Ms Mariya GABRIEL, EPP, Bulgaria

Ms Maria NOICHL, S&D, Germany

Mr Ryszard CZARNECKI, ECR, Poland

Mr Urmas PAET, ALDE, Estonia

Secretariat

Mr Jesper HAGLUND, Administrator
Mr Fernando GARCES DE LOS FAYOS, Administrator
Ms Helen COLLINS, Assistant

Political Groups

Mr Adoum Yacoub KOUGOU, Adviser, ALDE

Interpreters

Mr Jacques COLY
Ms Camille MERCIER-SANDERS

PROGRAMME FINAL

Mardi 24 Novembre 2015

Soir Arrivée du Secrétariat à Ouagadougou et transfert à l'hôtel Golden Tulip
Vol Tunisair à 22h50

Mercredi 25 Novembre 2015

10h30 **Réunion avec Tommaso Caprioglio, Chef Observateur Adjoint**
Lieu: Bureau du Chef Observateur Adjoint, Hôtel Golden Tulip

15h00 **Réunion avec l'ambassadeur de l'Union européenne S.E Jean LAMY**
Lieu: Délégation de l'Union européenne, Ouagadougou

Jeudi 26 Novembre 2015

18h30 **Réception offerte par l'ambassadeur de l'Union européenne S.E Jean LAMY**
Lieu : Résidence de l'Union européenne

Vendredi 27 Novembre 2015

07h00 **Arrivée de la délégation de parlementaires à Ouagadougou**
Transfert à l'hôtel Golden Tulip

08h30- **Petit-déjeuner/Briefing par la MOE UE**

09h30

Hôtel Golden Tulip – Salle TENAKOUROU, rez-de chaussée

- Chef Observateur, Cécile Kashetu KYENGE
- Equipe Cadre
- Chef Observateur Adjoint, Tommaso CAPRIOGLIO
- Experts Électoral, Politique, Juridique, Media, Attachée de presse et Analyste des données

Pause-café

Salle TENAKOUROU

09h50

Rencontre avec les corps diplomatiques (DUE et HOM's)

10h00- **Hôtel Golden Tulip – Salle TENAKOUROU, rez-de chaussée**

11h00

- Ambassadeur Jean LAMY, Délégation UE au Burkina Faso
- Chefs de mission des États membres de l'Union européenne

Départ de l'hôtel, Rendez-vous à la réception

11h10

Réunion avec Kassoum KAMBOU, Président du Conseil Constitutionnel

11h30- Président du Conseil Constitutionnel

12h30 Lieu : Conseil Constitutionnel

Déjeuner de travail

Restaurant de l'hôtel Golden Tulip

13h20 **Départ de l'hôtel, Rendez-vous à la réception**

14h00 **Réunion avec Chérif SY, Président du Conseil National de Transition**

15h00 Lieu : Conseil National de Transition

- 15h30-16h30 **Réunion avec Me Barthélémy KERE**
Président de la Commission Electorale National Indépendante (CENI)
Lieu : CENI
- 17h-18h **Réunion conjointe, Chef Observateur, Cécile Kashetu KYENGE et parlementaires avec le Premier Ministre, Isaac ZIDA**
Lieu : Primature
- 20h **Dîner avec l'ambassadeur de l'Union européenne S.E Jean LAMY**
 - la Chef observateur de la Mission d'observation de l'Union européenne, Cécile Kashetu KYENGE ;
 - le Chef observateur adjoint, Tommaso CAPRIOGLIO ;
 - la desk officer EEAS, Delphine SKOWRON ;
 - la desk officer FPI, Nona DEPREZ.Lieu : Résidence de l'ambassadeur de l'UE

Samedi 28 Novembre 2015

- 08h30 **Réunion avec les chauffeurs et les guides**
- 9h-10h **Réunion avec Maître Guy Hervé KAM**
Porte-parole du **Balai citoyen** ; vice-Président de la **Commission de réconciliation nationale et des réformes (CRNR)**
Lieu : Hôtel Golden Tulip, Salle TENAKOUROU, Rez-de-chaussée
- 10h15-11h **Réunion avec Me Bénéwendé SANKARA**
candidat à l'élection présidentielle (Union pour la Renaissance / Parti Sankariste)
Lieu : Hôtel Golden Tulip/ Salle TENAKOUROU, rez-de-chaussée
- 11h-12h15 **Réunion, Cécile Kashetu KYENGE, Tommaso CAPRIOGLIO, Vera LOURENCO, parlementaires, avec M. Roch Marc Christian KABORE**
candidat à l'élection présidentielle (Mouvement pour le Peuple et le Progrès, MPP)
Lieu : Hôtel Golden Tulip/ Salle TENAKOUROU, rez-de-chaussée
- 12h15 **Départ pour le palais de KOSSYAM, Rendez-vous à la réception**
- 13h-14h **Réunion avec Michel KAFANDO, Président de la Transition, Président du Burkina Faso**
Lieu : Présidence, KOSSYAM
- 15h-16h **Réunion avec M. Zéphérin DIABRE**
candidat à l'élection présidentielle (Union pour le progrès et le changement, UPC)
Lieu : Hôtel Golden Tulip/ Salle TENAKOUROU, rez-de-chaussée
- 16h-17h **Réunion avec Achille TAPSOBA**
Vice-président du Congrès pour la Démocratie et le Progrès, CDP
Lieu : Hôtel Golden Tulip, Salle TENAKOUROU, Rez-de-chaussée

17h10 **Départ de l'hôtel, Rendez-vous à la réception**

17h30- **Réunion avec Maître Halidou OUEDRAOGO**

18h30 Président de la Convention des Organisations de la Société civile pour l'observation domestique des élections, CODEL
Lieu : Splendid Hotel, siège de la CODEL

19h15- **Briefing par les observateurs de longue durée**

20h15 Lieu : Hôtel Golden Tulip/ Salle TENAKOUROU, rez-de-chaussée

Dimanche 29 Novembre 2015 – JOUR D'ELECTION

05h15 Départ de l'hôtel, Rendez-vous à la réception

05h30 **Déploiement et observation de l'ouverture et du vote**

18h00

18h00 **Dépouillement des votes**

Equipe	Commune			Nombre de bureaux de vote	Centre communal de compilation des résultats (CCCR)
<u>MEP0101</u> Norica Nicolai, Jesper Haglund, Yacoub Kouyou Marina Ouédraogo	Ouagadougou 3 Komki Ipala			01	Ouagadougou 3
<u>MEP0102</u> Ryszard Czarnecki Urmaz Paet Fernando Garces Jacques Coly	Ouagadougou 3			02	Ouagadougou 2
<u>MEP0801</u> Maria Noichl Mariya Gabriel Camille Mercier Helen Collins	Ouverture	Journée	Fermeture	02	Ouagadougou 5
	Ouagadougou 3	Koudougou (Bingo, Kokologho)	Ouagadougou 3		

Lundi 30 Novembre 2015

11:00h **Débriefing interne PE**

Lieu : Hôtel Golden Tulip, Salle TENAKOUROU, Rez-de-chaussée

16:30 **Débriefing commun (PE et MOE UE)**

Hôtel Golden Tulip – Salle de réunion de la MOE UE 8^{ème} étage

- Chef Observateur, Cécile Kashetu Kyenge
- Chef Observateur Adjoint, Tommaso Caprioglio (éventuel)

Réunion sur le contenu de la Déclaration Préliminaire

Hôtel Golden Tulip – Salle de réunion de la MOE UE 8^{ème} étage

- Chef de la délégation des parlementaires européens, Mme Norica Nicolai
- Chef Observateur, Cécile Kashetu Kyenge
- Chef Observateur Adjoint, Tommaso Caprioglio

Mardi 1^{er} Décembre 2015

9h30- **Présentation de la déclaration préliminaire au corps diplomatique (DUE et chefs de mission)**

10h30 Lieu : Hôtel Golden Tulip – Salle de réunion de la MOE UE 8^{ème} étage

- Chef de la délégation des parlementaires européens, Norica Nicolai
- Chef Observateur, Cécile Kashetu Kyenge
- Chef Observateur Adjoint, Tommaso Caprioglio

11h00 **Conférence de Presse commune, présentation de la déclaration préliminaire de la Mission d'Observation Electorale**

Hôtel Golden Tulip – Salle de conférences - rez-de-chaussée

FIN DE PROGRAMME

Statement by Ms. Norica NICOLAI

Chair of the European Parliament Election Observation Delegation for the Presidential and Legislative Elections in Burkina Faso

(1 December 2015)

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre présence aujourd'hui.

Je m'appelle Norica Nicolai et j'ai l'honneur de présider la délégation de 5 députés du Parlement européen qui, dans le cadre de la mission d'observation électorale de l'Union européenne, a observé le déroulement des élections présidentielle et législatives qui ont eu lieu le 29 novembre.

La présence de notre délégation s'inscrit aussi dans un engagement à long terme du Parlement européen avec le Burkina Faso et les Burkinabè. Dans ce contexte, je voudrais saluer et exprimer notre admiration pour les Burkinabè qui ont fait preuve d'engagement et de détermination pour la démocratie et l'Etat de droit tout au long de la période difficile de transition et pendant le processus électoral.

Je voudrais d'abord souligner que notre analyse s'inscrit complètement dans la déclaration préliminaire de la Mission d'observation électorale de l'Union Européenne. Nous soutenons sans réserve les conclusions présentées aujourd'hui par le Chef Observateur Cécile Kyenge et notamment en ce qui concerne l'importance d'instaurer un dialogue entre la CENI et le Conseil Constitutionnel, tout en respectant leurs compétences respectives. Je tiens aussi à profiter de l'occasion pour remercier Cécile et son équipe pour la bonne coopération et le travail efficace qu'ils ont effectué. Dans ce contexte, les réflexions que je partage avec vous ici se basent strictement sur les observations faites par les membres du Parlement européen.

- Pendant notre visite, nous avons rencontré les institutions de la Transition, les principaux candidats et partis politiques des élections, le Conseil Constitutionnel

et la CENI, ainsi que la société civile. Je tiens à les remercier tous pour l'accueil et pour le dialogue franc que nous avons eu avec eux. Tout leur travail a permis le bon déroulement des élections et nous avons pu observer nous-mêmes que la journée des scrutins s'est bien déroulée, dans le calme, en sécurité et dans une ambiance positive.

- Je tiens en particulier à féliciter:
 - la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et ses démembrements pour leur travail remarquable;
 - les membres des bureaux de vote qui ont fait preuve d'un grand professionnalisme et qui nous ont toujours bien accueillis.
- Nous avons par ailleurs noté la participation encore relativement limitée des femmes sur les listes électorales et dans la vie politique et nous encourageons les partis politiques à miser davantage sur le potentiel des femmes pour les futures élections.
- Nous saluons l'attitude positive des candidats et des partis politiques tout au long du processus ainsi que l'engagement qu'ils ont pris à respecter les résultats des élections.
- Nous avons constaté que l'élection présidentielle a largement dominé le débat et la campagne électorale. En tant que délégation parlementaire, nous regrettons cependant l'intérêt plus limité des électeurs et des medias à l'égard des élections législatives. La constitution de la nouvelle Assemblée nationale est un enjeu important qui devrait susciter tout l'intérêt qu'elle mérite. Le nouveau Parlement aura une responsabilité importante pour élaborer une législation électorale plus cohérente, toujours respectueux des principes de la démocratie et défendant les droits de l'homme.
- Enfin, nous voudrions souligner l'importance de ces élections qui constituent une étape clé pour la stabilité et la transition démocratique du pays. Il appartient maintenant aux nouveaux élus de répondre aux aspirations démocratiques et sociales du peuple burkinabè. Dans ce contexte, il peut compter sur l'engagement continu du Parlement européen. Nous allons œuvrer ensemble pour la continuation et le renforcement de notre coopération. En tant que

délégation parlementaire, nous souhaitons aussi développer notre coopération avec la future assemblée nationale.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Annex C Preliminary Findings and Conclusions



UNION EUROPEENNE
MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE au Burkina Faso
Élection présidentielle et élections législatives 2015



DECLARATION PRELIMINAIRE

Après avoir repris leur destin en main, les Burkinabè ont confirmé leur attachement aux valeurs démocratiques universelles

Ouagadougou, le 1^{er} décembre 2015

CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

Ces élections marquent un tournant historique pour la démocratie au Burkina Faso. Les citoyens burkinabè ont été à l'initiative du soulèvement d'octobre 2014, qui a mené à la chute du Président Blaise Compaoré après 27 ans au pouvoir. Ils ont résisté aux soubresauts qu'a connus la transition et, notamment, au coup d'Etat perpétré le 16 septembre 2015. Les autorités de Transition ont tenu leurs engagements à organiser des élections présidentielle et législatives le 29 novembre 2015. Le putsch a mis un coup d'arrêt aux élections initialement prévues le 11 octobre, mais n'a pas eu d'impact irréversible. La détermination du gouvernement pour fixer une nouvelle date et stabiliser le processus a permis de maintenir des délais tant techniquement réalistes, qu'acceptables par la population.

Avec 16 284 observateurs nationaux déployés, l'engagement citoyen a marqué ce scrutin et démontré, une fois de plus, que les Burkinabè gardent la main sur leur destin. La MOE UE et les observateurs internationaux invités à suivre ce processus, sont fiers d'avoir pu accompagner les Burkinabè et resteront à leurs côtés pour observer la centralisation des résultats des élections législatives.

Les scrutins se sont déroulés dans une atmosphère sereine, permettant aux électeurs de faire librement leur choix. Le déploiement visible mais discret des forces de sécurité, dans 94,8% des bureaux de vote (BV) visités, a favorisé ce climat. Le scrutin a été marqué par le professionnalisme des membres des BV, tous présents dès l'ouverture, dont la performance a été évaluée positivement à hauteur de 96,1% et garantissant la transparence des opérations dans 94,39% des BV observés. Les procédures ont été très bien respectées avec cependant, quelques progrès notables à envisager, développés dans ce rapport. L'ouverture du vote a accusé un retard dans 36,7% des BV observés dû à un manque de préparations. Si dans des régions spécifiques, l'absence notable de matériel sensible a engendré des retards conséquents, dans la grande majorité des bureaux, l'ouverture a pu se faire très rapidement.

La MOE UE salue les Burkinabè pour leur mobilisation, patientant devant 93,9% des BV dès l'ouverture. Cet engouement s'est confirmé avec un taux de participation de 60%, plus qu'encourageant, soit une progression de 5,2% par rapport à l'élection présidentielle de 2010. Néanmoins, la modification de la cartographie des BV a pu empêcher certains électeurs d'identifier leur lieu de vote. En dépit de l'absence de personnel pour orienter ces électeurs et de la défaillance du système SMS existant, cette situation a néanmoins pu être graduellement redressée sur la journée. La MOE UE regrette que les partis, en dépit de subventions publiques allouées, n'aient que faiblement été représentés par des délégués dans les BV, trois des 99 partis présentant une liste provinciale ayant déployé significativement des représentants.

Les opérations de clôture et de dépouillement ont été plus complexes à appliquer, comme relevé dans 16,3% des BV observés, en particulier en ce qui concerne le contrôle des émargements, le rapprochement des bulletins et suffrages exprimés, et leur consignation au procès-verbal (PV).

La CENI a mis en œuvre un important projet de centralisation dématérialisée des résultats, conduit dans 368 centres communaux de compilation des résultats (CCCR). Ce système a été suffisamment simplifié pour permettre un strict respect des procédures dans 96% des CCCR et une excellente performance du

personnel concerné. La mise en œuvre de la décision de la CENI de publier en ligne l'ensemble des PV, bureau par bureau, représenterait une avancée notable en matière de transparence alors même que la MOE UE constate que les délégués n'ont pas pu collecter une copie des résultats dans 20,9% des BV.

La MOE UE tient à féliciter la CENI d'avoir tenu ses objectifs et proclamé les résultats provisoires de l'élection présidentielle dans la journée suivant la clôture des bureaux. La MOE UE invite le Conseil constitutionnel (CC) à travailler étroitement avec la CENI, dans le respect de leurs prérogatives respectives, pour préserver l'intégrité des résultats provisoires. En effet, le traitement parallèle des résultats entre les deux institutions devrait être mené en synergie afin d'éviter un différentiel qui pourrait limiter le caractère inclusif de ces élections. Par ailleurs, la MOE UE a formulé le souhait d'observer la saisie parallèle des résultats par les agents recenseurs du CC et regrette que cette requête n'ait pas abouti, à ce jour, ce qui aurait permis d'améliorer la transparence de cette phase.

Le cadre juridique régissant les élections offre une base adéquate pour la tenue d'élections démocratiques. Cependant, la législation et particulièrement le Code électoral, modifié à plusieurs reprises, souffre d'un grand nombre d'ambiguïtés et de vides, notamment en matière d'enregistrement des candidatures, du contentieux y afférant et du contentieux des résultats.

La législation régissant le financement des partis et de la campagne comporte des carences importantes. L'absence de réglementation, hors subvention publique, affecte la transparence du financement des partis et de la campagne. De surcroît, le plafonnement des dépenses de la campagne n'étant pas encadré, le principe d'équité de moyens pour la campagne peut être remis en question. La publication des rapports financiers des partis, portant sur le financement public, n'est pas prévue par la législation. En outre, le contrôle fait par la Cour des comptes sur les financements publics est conduit tardivement. Ces éléments nécessitent une réforme urgente et profonde du cadre normatif.

La CENI bénéficie d'une stabilité institutionnelle depuis 2011, lui ayant permis d'adopter une approche globale de ce cycle électoral. Le travail de communication engagé par l'institution a permis de vulgariser les opérations et d'informer les parties prenantes. Néanmoins, le sous-dimensionnement des services et le manque récurrent de moyens accordés aux démembrements, pallié provisoirement par l'assistance technique, ne leur permettent pas de conduire leurs missions dans des conditions optimales.

La mission salue les efforts engagés pour accroître le nombre de sites d'enregistrement et de BV, rapprochant l'électorat du processus. Néanmoins, la sous-inscription récurrente des jeunes et des femmes reste significative et la CENI ne peut toujours pas s'appuyer sur un état civil performant, limitant l'inscription des électeurs en particulier en milieu rural et empêchant la radiation des électeurs décédés. Ce travail a permis la constitution d'un corps électoral arrêté, pour ce scrutin, à 5 517 015 électeurs, répartis dans 17 898 BV. La MOE UE regrette de n'avoir pas eu accès aux données du fichier final.

Le cadre normatif du contentieux des candidatures à la présidentielle aboutit, *de facto*, à une limitation du droit à un recours effectif. Le cas d'inéligibilité, étendue à toute personne ayant soutenu le projet de modification de l'article 37 de la Constitution, introduit par la dernière modification, en 2015, du Code électoral a engendré un contentieux important sur les candidatures. L'Etat ne s'est pas conformé à la décision contraignante de la Cour de justice de la CEDEAO, qui dispose que si la législation peut prévoir des restrictions d'accès à des fonctions électives, ces dernières doivent toutefois être justifiées et précises. Les décisions du CC ont finalement fait l'objet d'un consensus politique.

Le Code électoral dispose que, sous peine de nullité, les listes des candidatures doivent comporter au moins un candidat de l'un ou l'autre sexe. La MOE UE s'étonne que la CENI ait pourtant validé 101 listes qui ne comportaient aucun(e) homme (3) ou femme (98), considérant que ledit article ne s'applique qu'aux élections sénatoriales, interprétation induite par un manque de clarté du Code sur ce point.

Les libertés d'expression, d'assemblée et de libre circulation ont été respectées pendant la campagne, ~~marquée cependant par une forte~~ disparité de moyens entre les candidats. Roch Kaboré, du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP), et dans une moindre mesure, Zéphirin Diabré de l'Union pour le progrès et le changement (UPC) ont bénéficié d'une très large visibilité. En revanche, le gel des avoirs de partis et responsables de l'ex-majorité a accentué leur difficulté à mener une campagne d'envergure, ces derniers n'ayant bénéficié, en outre, que très tardivement du financement public.

Les médias ont activement contribué à informer les électeurs sur le processus électoral et sur les choix politiques qui leur sont offerts. La campagne et les programmes des candidats ont été couverts de manière suffisamment inclusive. Le Conseil supérieur de la communication (CSC) a réussi à mettre en

place un plan de couverture médiatique efficace, équitable et inclusif. La MOE UE a néanmoins remarqué plusieurs manquements aux règles édictées par le CSC qui interdisent la publicité électorale.

À l'invitation du gouvernement burkinabè, la Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) est présente dans le pays depuis le 5 septembre 2015. La MOE UE est dirigée par Madame Cécile Kashetu Kyenge, membre du Parlement européen. 124 observateurs de 27 Etats membres de l'Union européenne (UE) et de Norvège ont été déployés dans l'ensemble du pays en vue d'évaluer l'élection présidentielle et les élections législatives conformément aux lois burkinabè et aux normes régionales et internationales. Une délégation du Parlement européen, composée de cinq députés et présidée par Madame Norica Nicolai, s'est jointe à la Mission et souscrit à ces conclusions.

La mission formule ses conclusions préliminaires en toute indépendance conformément à la Déclaration des principes pour l'observation électorale internationale des Nations Unies d'octobre 2005. Le jour du scrutin, les observateurs de la MOE UE ont visité 571 bureaux de vote dans 44 des 45 provinces du pays pour y observer l'ouverture, le vote et le dépouillement.

Tout comme elle l'a fait lors de la campagne et des préparatifs électoraux, la MOE UE continuera à observer les développements post-électoraux. Elle continuera à observer, en particulier, la transmission et la centralisation des résultats au sein des centres communaux de compilation des résultats (CCCR) et, au niveau national, l'éventuel contentieux électoral, y compris le traitement des infractions électorales. La mission publiera un rapport final détaillant l'ensemble de ses observations et qui comprendra des recommandations concrètes, dans les semaines qui suivront la fin du processus électoral.

La mission exprime ses remerciements au gouvernement burkinabè, au Conseil national de Transition, au Conseil constitutionnel, au Tribunal administratif de Ouagadougou, à la Commission électorale nationale indépendante (CENI), à toutes les autorités et institutions nationales, ainsi qu'aux partis politiques, aux missions d'observation nationales et internationales, aux organisations de la société civile et aux médias. La mission est également particulièrement reconnaissante à la Délégation de l'Union européenne à Ouagadougou, ainsi qu'aux missions diplomatiques des Etats membres. Cette déclaration sera également disponible sur le site internet de la Mission : www.eueom.eu/burkina-faso2015.

ÉVALUATIONS PRÉLIMINAIRES

1. INTRODUCTION

Les vellétés de modifications constitutionnelles portant, entre autres, sur la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels a plongé le Burkina Faso, depuis 2012, dans une crise politique longue et profonde. La mobilisation des Burkinabè a permis de mettre fin au projet de référendum constitutionnel, soutenu par le Président Blaise Compaoré et ayant conduit à sa chute. Il aura fallu dix jours au Président autoproclamé de la Transition, le lieutenant-colonel Yacouba Isaac Zida, pour se voir remettre un projet de Charte de Transition, comprenant l'installation d'organes transitoires. La Charte impliquait la nécessité d'organiser des élections générales dans les 12 mois suivant la prestation de serment du nouveau Président de la Transition, Michel Kafando, le 18 novembre 2014.

Les instances de la Transition ont tenu cet engagement, en préparant des scrutins couplés pour le 11 octobre 2015, dont les préparatifs ont néanmoins été interrompus par un coup d'Etat perpétré le 16 septembre. La forte mobilisation populaire, soutenue par la société civile burkinabè, a permis le ralliement de l'armée régulière et la reddition des putschistes le 1^{er} octobre dernier. A la réinstallation des instances de la Transition, le gouvernement, soutenu par la communauté internationale, a démontré sa détermination à organiser les élections dans les meilleurs délais et promulguer les décrets et décisions indispensables à une reprise rapide et à une stabilisation du processus électoral. La date du ~~29 novembre 2015~~ répondait tant aux délais techniques incompressibles pour la CENI, qu'aux obligations légales prévoyant une convocation du corps électoral trente jours avant le scrutin.

Le gouvernement et le Conseil national de Transition (CNT) laissent aujourd'hui la place à de nouveaux organes démocratiquement élus, après avoir promulgué un grand nombre de lois. Le 5 novembre 2015, une révision de plusieurs articles de la Constitution portant, notamment, sur la limitation des mandats présidentiels et l'impossibilité de réviser cette disposition a été promulguée le 26 novembre par décret présidentiel. Enfin, la MOE UE salue la poursuite de l'action engagée par la société civile pendant la

Transition et note la création d'une commission dédiée et d'un secrétariat technique installés pour s'assurer de la pérennité de ce travail après l'élection du nouveaux Président du Faso et des députés.

2. CADRE JURIDIQUE DES ÉLECTIONS

Le Burkina Faso a ratifié les principaux instruments juridiques régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et à l'organisation d'élections démocratiques¹. Le cadre juridique régissant les élections couplées du 29 novembre 2015 est constitué de plusieurs textes normatifs², en premier lieu la Constitution³ de 1991 et la loi n° 014-2001/AN portant Code électoral, modifiées de façon récurrente depuis leur adoption⁴. La Constitution est complétée par la Charte de la Transition promulguée le 13 novembre 2014, suite à la vacance du pouvoir laissée par l'insurrection d'octobre 2014.

La législation offre, de manière générale, une base adéquate permettant la tenue d'élections démocratiques. Néanmoins, le Code électoral comporte un grand nombre d'ambiguïtés, de vides et d'insuffisances, notamment en matière d'enregistrement des candidatures et du contentieux y afférant ainsi que du contentieux des résultats. Les dispositions pénales relatives à des infractions portant sur la campagne électorale et sur le déroulement du scrutin sont dispersées dans plusieurs textes législatifs dont le Code électoral, le Code pénal et la loi portant prévention et répression de la corruption. Cet encadrement comporte des chevauchements et des ambiguïtés comme, par exemple, l'application de peines différentes en cas d'utilisation des biens de l'Etat à des fins de campagne⁵.

Financement des partis et des formations politiques, et de la campagne

La législation régissant le financement des partis et de la campagne comporte des carences importantes. L'absence de réglementation, hors subvention publique, affecte la transparence du financement des partis et de la campagne. De surcroît, le plafonnement des dépenses de la campagne n'étant pas encadré, le principe d'équité de moyens pour la campagne peut être remis en question. La publication des rapports financiers des partis, portant sur le financement public, n'est pas prévue par la législation. En outre, le contrôle fait par la Cour des comptes sur les financements publics est conduit tardivement. Ces éléments nécessitent une réforme urgente et profonde du cadre normatif.

3. ADMINISTRATION ÉLECTORALE

Les membres de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) bénéficient d'une stabilité institutionnelle leur ayant permis de poursuivre la mise à jour du fichier électoral et l'organisation de cycles électoraux sans discontinuer depuis 2011. Si les instances décisionnelles conservent un format multipartite composé de représentants de la société civile et, aux deux-tiers, d'un équilibre politique entre opposition et majorité issues de l'ancien régime de Blaise Compaoré, leur maintien a permis à l'institution d'aborder de manière globale ce cycle électoral 2015-2016 induisant une approche synchronique de la cartographie et du fichier électoral pour les trois types de scrutins initialement prévus : présidentiel, législatif et municipal. L'institution a fortement développé ses capacités de communication, permettant ainsi de vulgariser les activités préélectorales engagées tant auprès des électeurs que des acteurs politiques et institutionnels. En outre, même si un cadre de concertation

¹ *Inter alia* : le Pacte relatif aux droits civils et politiques (PIDCP-1966), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes – (CEDEF-1979), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP-1981) et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007).

² La loi n°010-2009/AN portant fixation de quotas aux élections législatives et aux élections municipales ; la loi n°008-2009/AN portant financement des partis et formations politiques et des campagnes électorales ; la loi n°009-2009/AN portant statut de l'opposition politique ; la loi organique n°050-2015/CNT portant statut du corps de la Magistrature ; la loi n°003-2001/AN portant charte des partis et formations politiques au Burkina Faso ; la loi organique n°011-2000/AN portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel (CC) et procédure applicable devant lui ; la loi organique n°015-2013/AN portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la communication.

³ La dernière révision constitutionnelle a eu lieu le 5 novembre et comprend la limitation du nombre et de la durée des mandats présidentiels, disposition désormais non révisable, la suppression du Sénat et l'introduction de la saisine du CC par les citoyens. La loi constitutionnelle n°72-2015/CNT portant révision de la Constitution a été promulguée le 26 novembre.

⁴ Le Code électoral a été modifié à huit reprises depuis son adoption, la dernière modification étant intervenue en avril 2015.

⁵ Dispositions non uniformisées entre le Code électoral et la Loi portant prévention et répression de la corruption.

électoral n'a pas été officiellement arrêté⁶, la Commission maintient des liens réguliers avec les institutions partenaires.

L'institution repose pour autant sur des services techniques et un organigramme réduits, ayant parfois eu pour conséquences, notamment, la définition tardive d'un cadre procédural et une communication limitée vers les démembrements, pouvant fragiliser, à terme, la pérennisation de compétences pourtant avérées. La CENI dispose de deux strates de démembrements⁷. Après l'instauration d'un lien hiérarchique entre la CENI et les démembrements⁸, les commissions communales et d'arrondissement sont devenues progressivement, depuis 2004, l'échelon de référence du processus⁹. Ces institutions sont confrontées à un manque drastique de moyens logistiques et matériels, ne leur permettant pas de conduire leurs missions de façon efficiente et ce, malgré le soutien crucial apporté par le déploiement de volontaires des Nations Unies. Les démembrements ont toutefois conduit leurs activités, dans la grande majorité, en conformité avec le Code électoral et ont fait preuve d'un engagement dévoué.

Le pronunciamiento perpétré le 16 septembre a mis un coup d'arrêt aux préparatifs électoraux, pourtant bien engagés, mais n'a pas eu un impact irréversible sur une reprise du processus¹⁰. La fixation d'une nouvelle date par le gouvernement de Transition au 29 novembre 2015, a permis de reprendre le chronogramme dans un délai adapté pour la CENI, l'institution ayant par ailleurs anticipé cette reprise.

Les électeurs étaient répartis dans 17 898 bureaux de vote (BV), dont la liste a été mise à jour et publiée¹¹. Sur la base de la cartographie en ligne, la très grande majorité des villages dispose d'un bureau, conformément au Code électoral ou dont la distance n'implique pas d'exclusion notable de l'électorat. Avec une moyenne de 308 électeurs par bureau et des variations entre 8 et 687 électeurs, la CENI répond amplement aux limitations imposées par le Code électoral et favorise, en outre, un rapprochement de l'électorat de leurs bureaux, facilitant leur accès au vote. La CENI s'est conformée aux dispositions prévoyant l'interdiction de bureaux de vote dans des lieux inappropriés¹², 98,6% des BV observés le jour du scrutin étant conformes.

4. INSCRIPTION DES ÉLECTEURS

Les listes sont permanentes et doivent faire l'objet d'une révision tous les ans, une révision exceptionnelle pouvant être décidée avant chaque élection générale¹³. C'est sur la base du fichier de 2012, que la CENI a réalisé une révision annuelle en 2014 et exceptionnelle en 2015. Le cycle électoral en cours comprenant trois scrutins, une liste unique a été arrêtée par la CENI pour l'ensemble des électeurs à la date du scrutin des élections communales, prévues initialement le 31 janvier 2016. Dans cette perspective, la CENI a permis l'inscription anticipée de 25 463 jeunes nés jusqu'au 31 janvier, dont 4 099 ont été ajoutés aux listes électorales suite au report du scrutin à l'issue du coup d'Etat du 16 septembre.

La dernière révision du fichier électoral est intervenue du 3 mars au 18 mai 2015, au travers d'un plan de déploiement comprenant l'installation de kits d'enregistrement pendant sept jours dans chaque village ou secteur. La MOE UE souhaite relever les efforts de la CENI et notamment sur le taux de couverture qui a connu une progression de près de 5,8% en comparaison avec 2012, rapprochant ainsi les lieux

⁶ A l'issue d'un atelier visant la mise en place d'un cadre de concertation entre les principales institutions liées au processus électoral, initié à Ziniaré du 9 au 11 juin 2015, un décret a été adopté en Conseil des ministres le 8 juillet 2015. A ce jour, ledit décret n'a pas encore été signé et le cadre formel de concertation envisagé n'est pas encore opérationnel.

⁷ Les Commissions électorales provinciales indépendantes (CEPI) et les Commissions électorales communales indépendantes (CECI) ou d'arrondissement (CEIA) à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

⁸ Articles 17 et 22 de la loi n°014-2001/AN du 3 juillet 2001, portant Code électoral.

⁹ Suppression des commissions régionales le 17 avril 2004 en application de de l'article 1 modifié de la loi n°013-2004/AN.

¹⁰ Seuls une augmentation des frais de fonctionnement et le réengagement de dépenses de sensibilisation ont dû être opérés.

¹¹ Arrêté n°2015-064/CENI/SG portant publication des bureaux de vote pour les élections présidentielle et législatives du 29 novembre 2015 et sa liste des bureaux de vote modifiée jointe.

¹² Le Code électoral prévoit l'interdiction d'implantation de bureaux de vote dans des lieux privés, de culte, les marchés, les dispensaires et les camps militaires ou paramilitaires.

¹³ Révision exceptionnelle, dans la limite de la tenue d'élections au minimum 6 mois suivant un scrutin. Décret n°2015-238/PRES-TRANS/PM/MATDS du 12 mars 2015 portant révision exceptionnelle des listes électorales biométriques.

d'inscription des électeurs¹⁴. Le taux d'inscription a, par ailleurs, été bien supérieur en 2015, tant en données brutes¹⁵, qu'en rapport avec le nombre de jeunes majeurs visés. En amont de la publication des listes définitives, la CENI a sollicité l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) pour conduire un audit externe du fichier, du 24 août au 2 septembre 2015¹⁶, des actions correctives résiduelles ayant été menées a posteriori pour une stabilisation le 10 septembre 2015 ; à ce jour, la CENI n'a pas communiqué sur les opérations et actions correctives engagées sur le fichier depuis l'audit, ni sur les données finales désagrégées du corps électoral.

Ce travail a abouti à un fichier électoral constitué de 5 517 015 électeurs, pour les élections couplées du 29 novembre 2015. Sur la base des dernières données publiées en ligne par la CENI, portant sur 5 512 916 électeurs, la MOE UE estime entre 63,3% et 63,6% la part des électeurs inscrits sur les listes électorales en comparaison avec la population éligible cible¹⁷ ; la MOE UE prend en compte, en outre, les difficultés de la CENI pour épurer périodiquement le fichier des électeurs décédés, venant gonfler la population électorale et représentant aujourd'hui un taux estimé, sans application de biais, entre 3 et 3,5% d'électeurs potentiels à exclure. Si l'inclusivité du fichier est garantie par l'opportunité régulière de s'inscrire offerte aux électeurs, la MOE UE constate une sous-représentation récurrente des jeunes majeurs, en particulier des jeunes ayant atteint leur majorité dans l'année¹⁸ et des électrices, ne représentant que 56% de leur population en âge de voter, contre 77% pour les hommes¹⁹. Le désintérêt des jeunes à participer aux élections, les difficultés d'accès à un état civil performant et les délais d'obtention d'actes, associés à des mouvements migratoires périodiques, sont autant de facteurs permettant seulement de maintenir un taux d'inscription proportionnel à l'évolution de la population. Néanmoins, la CENI a très largement permis aux électeurs de vérifier leur inscription sur les listes via internet ou par téléphone, en dépit d'un affichage tardif et partiel des listes provisoires. La délivrance immédiate des cartes d'électeur a permis une maîtrise efficiente du stock en circulation et garantit un libre accès au scrutin. La seule alternative consistant en la réalisation de contrefaçons, deux signalements ont été introduits, jugés pourtant infondés et classés sans suite par les autorités judiciaires.

5. ENREGISTREMENT ET VALIDATION DES CANDIDATURES

La dernière réforme du Code électoral de 2015 a introduit un cas d'inéligibilité visant²⁰ : « *toutes les personnes ayant soutenu un changement anticonstitutionnel qui porte atteinte au principe de l'alternance démocratique, notamment au principe de la limitation du nombre de mandat présidentiel ayant conduit à une insurrection ou à toute autre forme de soulèvement* ». Des partis politiques et des citoyens ont saisi la Cour de justice de la CEDEAO, au motif que cette disposition violait leur droit à participer librement aux élections. La Cour, au travers d'une décision du 13 juillet 2015, contraignante²¹ pour l'Etat burkinabè, a estimé que même si la législation peut imposer des restrictions d'accès au suffrage, ces restrictions doivent toutefois être justifiées et précises, et qu'en l'état « *le caractère ambigu des critères de l'exclusion et l'application expéditive et massive qui en est faite* » sont contraires aux normes régionales et internationales en matière d'élections et des droits de l'homme. Pourtant, les

¹⁴ 9 244 villages et secteurs ont été identifiés par la CENI pour la période d'inscription sur les listes électorales.

¹⁵ Selon les seules données connues de la MOE UE, 882 686 électeurs ont été inscrits, contre 767 961 pour la dernière révision, soit 42,74% de progression depuis 2012.

¹⁶ L'audit a inclus des tests statistiques et informatiques, et des recherches de doublons alphanumériques, couplées avec des contrôles d'authenticité des données biométriques et de cohérence avec les données enregistrées sur les cartes.

¹⁷ La population du Burkina Faso en âge de voter est estimée par l'Institut national de la statistique et de la démographie du Burkina Faso (INSD), pour l'année 2015, à 8 404 966 individus.

¹⁸ La tranche des 18-22 ans ne représenterait que 30% de la population cible et en particulier des électeurs ayant atteint 18 ans dans l'année n'étant inscrits qu'à hauteur de 14% de leur population estimée. Les projections ne comprennent pas l'exclusion des électeurs décédés potentiels, permettant de rééquilibrer ces proportions.

¹⁹ 2 903 958 électeurs sont des hommes (52,7%) et 2 608 958 sont des femmes (47,3%), pour des populations estimées en 2015 par l'INSD à des populations en âge de voter estimées respectivement à 3 764 059 et 4 640 907 individus.

²⁰ Selon l'article 265 quinquies du Code électoral, les dispositions des articles 135, 166 et 242 concernant respectivement les candidats à la présidentielle, les élections législatives et municipales ne s'appliquent qu'aux élections de 2015 et 2016.

²¹ « *Les Etats membres et les institutions de la Communauté sont tenus de prendre sans délai toutes les mesures nécessaires de nature à assurer l'exécution de la décision de la Cour* ». Article 22, par. 3 du Protocole relatif à la Cour de justice de la CEDEAO.

autorités de la Transition ne se sont pas conformées à cette décision de la CEDEAO. Suite aux recours introduits devant le Conseil, ce dernier a statué que « *la décision de la Cour de la CEDEAO n'a pas été mise en œuvre par les autorités du Burkina Faso à ce jour ; que les dispositions de l'article 166 demeurent par conséquent en vigueur* ».

Les candidatures aux élections législatives sont déposées à la CENI qui doit arrêter et publier les listes. Les dispositions relatives au contentieux des candidatures présentent des ambiguïtés et un chevauchement de compétences. Après la publication des listes, tout citoyen peut contester l'éligibilité d'un candidat devant le Conseil constitutionnel (CC). La moitié des 29 recours déposés au CC contestait l'éligibilité de certains candidats, dont 61 ont été finalement déclarés inéligibles²². Tous les candidats frappés d'inéligibilité ont été remplacés par des déclarations complémentaires auprès de la CENI²³.

Les candidatures à l'élection présidentielle sont déposées auprès du CC, qui arrête et publie la liste provisoire des candidats. Le contentieux des candidatures à l'élection présidentielle est une prérogative exclusive du CC et tout candidat peut introduire un recours. Cette centralisation du contentieux, le CC validant les dossiers et jugeant les recours à la fois, n'est pas conforme aux normes internationales²⁴. Sur les 22 dossiers de candidature reçus par le Conseil, 16 ont été initialement retenus. Cinq recours ont été introduits dont trois par des candidats présents sur la liste provisoire, demandant que Djibril Bassolé, Yacouba Ouédraogo, Roch Kaboré, Ram Ouédraogo et Maurice Yaméogo, soient déclarés inéligibles. Deux candidats ont formulé un recours²⁵ contestant les décisions du CC après que leur candidature a été rejetée par le CC. Le Conseil a déclaré Djibril Bassolé et Yacouba Ouédraogo inéligibles²⁶. S'agissant des réclamations de candidats exclus de la liste provisoire, le CC les a jugées irrecevables, invoquant le fait que les décisions du Conseil ne sont susceptibles d'aucun recours.

La MOE UE estime que ces deux motivations sont contradictoires. Si le Conseil a pu revenir sur ses décisions de valider des candidatures, il refuse pourtant de revoir ses décisions rejetant des candidatures. Si la législation permet la contestation d'une candidature validée préalablement, elle doit, *a fortiori*, offrir à un candidat exclu d'une liste provisoire la possibilité d'un recours effectif auprès de l'instance. En conclusion, le cadre juridique et son interprétation par le CC ne garantissent pas aux candidats le droit de présenter un recours effectif.

La participation des femmes dans la vie politique reste limitée²⁷, même si le Code électoral dispose²⁸ que « *sous peine de nullité, les listes des candidatures doivent comporter au moins un candidat de l'un ou l'autre sexe* ». La MOE UE s'étonne que la CENI ait pourtant validé 101 listes qui ne comportaient aucun(e) homme (3) ou femme (98), considérant que ledit article ne s'applique qu'aux élections sénatoriales, argument issu d'un manque de clarté, sur ce point, dans le Code. Les recours y afférant, introduits devant le CC et le Tribunal administratif (TA) de Ouagadougou ont été rejetés car respectivement déclarés irrecevables et mal fondés. Le TA s'est pourtant déclaré compétent pour appliquer le dit article aux élections législatives, s'il était saisi d'un recours fondé.

²² Le CC a considéré qu'un appel manifeste adressé au chef de l'Etat l'invitant à convoquer un referendum afin de modifier l'article 37, que la participation à une réunion politique appelant à modifier la Constitution et que la participation à l'adoption du projet de loi portant modification de l'article 37, constituent un soutien au changement anticonstitutionnel. Les partis les plus affectés des décisions du CC étaient le CDP (30 candidats), la NAFA (14 candidats) et l'ADF/RDA (10 candidats).

²³ Le Code électoral donne la possibilité de remplacer les candidats aux législatives en cas de décès ou d'inéligibilité jusqu'à la veille du scrutin (article 184 alinéa 2). Les derniers remplacements ont été opérés sur la nationale du CDP le 19 novembre 2015.

²⁴ Article 2 (3a) du PIDCP.

²⁵ Recours introduits par Eddie Komboïgo, président du CDP et par Harouna Dicko, président du Rassemblement politique nouveau (RPN).

²⁶ Le CC a considéré leur participation au Conseil des ministres au cours duquel le projet de loi de modification de la Constitution a été adopté, comme répondant à l'article 135. Le Conseil a renversé la charge de la preuve en soulignant que ces candidats n'avaient pas apporté la preuve de leur désapprobation quant à la transmission du projet à l'Assemblée.

²⁷ Sur les listes nationales, il y a 1 312 candidats dont 902 hommes et 410 femmes. Sur les listes provinciales, il y a 5 724 candidats, dont 3 993 hommes et 1 731 femmes. Pour la présidentielle, deux femmes candidates étaient en lice.

²⁸ Article 154 alinéa 5.

6. CAMPAGNE ÉLECTORALE

Les libertés d'expression, d'assemblée et de libre circulation ont été respectées pendant la campagne. Les candidats à l'élection présidentielle ont entamé leur campagne le 8 novembre, alors que les candidats aux législatives ont débuté leurs activités le 15 novembre.

La MOE UE n'a pas constaté directement d'utilisation de biens de l'Etat à des fins de campagne, l'administration déconcentrée n'ayant pas, par ailleurs, apporté son soutien logistique et financier aux activités de campagne.

Les chefferies traditionnelles et les autorités religieuses n'ont pas officiellement donné de consignes de vote, même si des leaders traditionnels ont souvent été observés dans les meetings de différents candidats²⁹ et que certains étaient également candidats sur les listes aux élections législatives. Au-delà du non-respect récurrent des espaces autorisés pour l'affichage électoral et de quelques cas des détériorations d'affiches, aucun incident significatif n'a été rapporté. Les discours des candidats à la présidentielle ont porté sur l'unité nationale, les questions sociales, l'économie et la justice.

Dans une campagne présidentielle marquée par une forte disparité de moyens, la plupart des candidats ont tenu des réunions politiques de faible envergure et privilégié une campagne de proximité. Roch Kaboré du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) et Zephirin Diabré de l'Union pour le changement (UPC), dans une moindre mesure, ont bénéficié d'une visibilité disproportionnée. Le gel des avoirs de certains partis et responsables de l'ex-majorité a accentué leur difficulté à mener une campagne d'envergure ; ces derniers n'ayant bénéficié, en outre, que très tardivement du financement public de la campagne et des délégués, suite à une requête en justice. Par ailleurs, Jean-Baptiste Natama a refusé le financement public, alors que les candidats indépendants ont exprimé leur mécontentement face au montant accordé, jugé trop bas et ne leur permettant pas une visibilité suffisante sur le terrain.

La MOE UE a noté un contournement de l'interdiction de distribution de matériel électoral, à travers l'omniprésence de t-shirts de couleur orange, sans logo et image du candidat, arborés par la grande partie des sympathisants, dans les meetings du MPP³⁰.

S'agissant de la campagne pour les élections législatives, faute de moyens, la plupart des partis a opté pour une campagne de porte-à-porte et des rassemblements. Les législatives ont offert une opportunité aux partis de l'ex-majorité de faire campagne, en l'absence de candidats en lice à la présidentielle. Ces partis, et notamment le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), ont pu mener de nombreuses activités sur le terrain sans être confrontés, par ailleurs, à des problèmes sécuritaires.

7. ENVIRONNEMENT MÉDIATIQUE

En dépit du grand nombre de partis et de formations politiques en lice et des difficultés additionnelles résultant du coup d'Etat, le Conseil supérieur de la communication (CSC) a réussi à mettre en place un dispositif de couverture médiatique des élections efficace, équitable et inclusif. Il a promu le respect des principes d'accès équitable, de pluralisme et d'équilibre dans le traitement de la campagne. De même, les médias ont activement contribué à informer les électeurs par rapport au processus électoral et aux choix politiques. La campagne et les programmes des candidats ont été couverts de manière suffisamment inclusive. De nombreux émissions et articles, à la télévision, à la radio et dans la presse écrite et électronique, ont été consacrés aux meetings électoraux et aux projets de société des prétendants à la magistrature suprême et à l'Assemblée nationale.

Les médias observés ont généralement respecté les principes d'impartialité et de pluralisme dans le traitement des candidats. Certains candidats à la présidentielle et des partis politiques ont été plus actifs

²⁹ La MOE UE a noté la présence de chefs traditionnels dans 42,5% des meetings observés.

³⁰ Ce contournement des règles a été observé pendant les meetings de Roch Kaboré à Bobo-Dioulasso, le 8 novembre; à Dédougou, le 11 novembre; à Koudougou, le 12 novembre; à Fada N'Gourma, le 14 novembre; à Kaya, le 18 novembre; à Ouagadougou, le 19 novembre ; à Ouahigouya le 21 novembre ; à Méguet, le 25 novembre et à Ouagadougou, le 27 novembre.

dans l'organisation d'évènements de campagne et dans la transmission de leurs programmes aux médias et notamment, le MPP, l'UPC, l'Union pour la renaissance / Partis sankariste (UNIR/PS) et le parti pour la renaissance nationale (PAREN). Par conséquent, ils ont bénéficié d'une couverture plus constante par rapport à d'autres formations, dont la campagne était moins bien préparée. La radio et la télévision d'Etat (RTB) et la presse étatique (Sidwaya) ont correctement mis en œuvre les programmes et publications promues par le CSC. Conformément aux normes en vigueur, la campagne médiatique a évité toute incitation à la violence et à la discrimination sur base ethnique ou religieuse.

La MOE UE a remarqué plusieurs manquements aux règles édictées par le CSC qui interdisent la publicité électorale. Il est à noter la diffusion régulière, dans les médias observés, de messages publicitaires des candidats et notamment du MPP et de son candidat à la présidentielle qui ont dominé les espaces payants dans la presse écrite et audiovisuelle (58%) et, dans une moindre mesure, de l'UPC (28%).

8. SOCIÉTÉ CIVILE

L'histoire politique du Burkina Faso, conjuguée à une liberté d'association garantie par la loi et à un régime déclaratif simplifié³¹, sont à l'origine d'une société civile riche et protéiforme. Le nombre d'associations qui n'a d'ailleurs cessé de croître, notamment à la suite du soulèvement populaire des 30 et 31 octobre 2014, a engendré un foisonnement d'acteurs au niveau local, rendant parfois leur lisibilité difficile. Le rôle joué par certaines organisations de la société civile (OSC) dans les soulèvements populaires d'octobre 2014 et, plus récemment, pour permettre le retour de la transition au sortir du coup d'Etat du 16 septembre 2015, leur a conféré une place privilégiée d'appui aux instances de la Transition et en particulier en vue de la réforme des institutions.

Les OSC ont concouru positivement à la mobilisation citoyenne tout au long du cycle électoral. Cette approche, conjuguée à l'action de nombreuses OSC sur le terrain pour lutter contre un désintérêt chronique de l'électorat à l'égard des élections et pour repositionner les citoyens comme garants du processus³² sont autant d'éléments ayant permis d'observer une reprise du taux de participation.

9. OBSERVATION ÉLECTORALE

La CENI déclare avoir reçu, à la date du scrutin, 16 558 demandes d'accréditation d'observateurs et médias nationaux dont 62 OSC engagées dans l'observation, renforcées par 980 observateurs et médias internationaux, dont 58 groupes d'observateurs internationaux³³. Les procédures mises en place pour leur accréditation, même si jugées complexes par certaines organisations, ont été suffisamment adaptées et souples pour répondre à la forte mobilisation constatée. Cette vigilance citoyenne est par ailleurs apparue justifiée, dans un environnement politique et social fragile et où les parties prenantes expriment une défiance récurrente à l'endroit de l'administration électorale déconcentrée.

Face à la difficile lisibilité des conclusions issues de cette observation, l'initiative notable de la Convention des organisations de la société civile pour une observation domestique des élections (CODEL) avec environ 6 000 observateurs, issus de plus de 100 organisations, dont 5 000 statiques et 1 000 mobiles, a permis d'apporter une méthodologie et des outils adaptés³⁴ et, notamment, un comptage parallèle des votes sur la base d'un échantillonnage aléatoire simple. Cette forte mobilisation d'observateurs a été confirmée, dans les BV visités, par la présence d'au moins un observateur dans 55,26%³⁵, dont un observateur de la CODEL était présent dans 26,84% des BV observés par la MOE UE.

³¹ La loi du 15 décembre 1992 garantit la libre association, sans autorisation administrative préalable.

³² Le Balai citoyen, notamment, a engagé une campagne de sensibilisation intitulée « *je vote, je reste* », invitant les citoyens à « *veiller* » à la bonne conduite du processus et à participer au dépouillement des résultats.

³³ Notamment, 133 observateurs déployés par la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest, 50 par l'Union africaine, 40 par l'Ambassade des Etats-Unis et 10 experts de l'OIF au sein d'une mission d'information et de prise de contacts.

³⁴ Portail de recensement des données collectées par les observateurs : <http://www.burkinavote.com>.

³⁵ En outre, iCode a déployé 1 046 observateurs dans 45 provinces ; le Réseau des OSC pour une observation citoyenne des élections a déployé 400 observateurs mobiles dans les 13 régions du pays.

10. JOURNÉE ÉLECTORALE

Les 124 observateurs de la MOE UE ont suivi les opérations d'ouverture, de vote, de clôture et de dépouillement des résultats dans 571 bureaux de vote (BV) répartis dans toutes les régions, 44 des 45 provinces et 48,4% des communes du Burkina Faso. Parmi les BV visités, 62% étaient situés en zone rurale, dans des mesures proches de la répartition du corps électoral³⁶.

Les présidents ont déclaré le scrutin ouvert à 06h00 dans 63,3% des BV observés. Les retards constatés ont majoritairement été résorbés rapidement³⁷, seuls 2% de ces retards ayant dépassé une heure, en raison de matériel sensible manquant, principalement dans quatre régions³⁸. La MOE UE note que ces manques ont été graduellement résorbés avant 14h00. Les procédures d'ouverture ont été évaluées comme satisfaisantes dans 100% des BV observés, avec quelques réserves néanmoins sur le contrôle des scellés, le décompte des bulletins et la désignation de membres pour parapher les bulletins³⁹.

La MOE UE tient à saluer les Burkinabè pour leur mobilisation, patientant devant 93,9% des BV dès l'ouverture. Cette mobilisation s'est traduite par un taux de participation provisoire de 60% pour l'élection présidentielle, représentant 5,2% d'augmentation en comparaison avec les élections de 2010. Les modifications opérées sur la cartographie des BV depuis la phase initiale d'inscription sur les listes électorales, conjuguées à une orientation limitée des électeurs, ont néanmoins engendré des difficultés pour un certain nombre d'entre eux à identifier leur BV. Ce phénomène s'est toutefois résorbé naturellement au fur et à mesure de l'avancée du scrutin et ce, même en présence de bugs constatés avec le système de localisation par SMS mis en place par la CENI. En sus, 24,4% des BV restent peu accessibles aux électeurs à mobilité réduite et leur aménagement inapproprié dans 9,8% des cas.

Ce processus a été marqué par le professionnalisme du personnel, dont la performance a été évaluée comme positive dans 97,4% des BV, garantissant ainsi une transparence optimale dans 95,2% des bureaux observés. Le vote s'est déroulé conformément aux procédures, une réserve étant néanmoins notée quant à la vérification systématique des doigts des électeurs, le pliage/dépliage des bulletins et l'explication des procédures de vote aux électeurs⁴⁰. Sur ce dernier point, il est à noter un manque général de compréhension des procédures par les électeurs, dans 26% des BV, dont la sensibilisation n'a que peu porté sur ces aspects pratiques.

Le scrutin s'est déroulé dans un environnement propice dans 94,1% des BV, seuls de rares cas de propagande ayant été relevés, sans incident notable. En outre, après avoir démontré leur capacité à engager des actions pré-électorales dissuasives, les forces de sécurité ont relevé le défi d'assurer la sécurisation du processus dans 94,8% des BV observés⁴¹. Un nombre très limité d'interférences dans le processus, inférieures à 1,8% des BV visités, a été constaté et seulement 3,13% des bureaux visités ont connus de rares cas de tensions et d'agitations. L'ensemble de ces éléments a permis aux électeurs d'effectuer un choix libre dans 88,1% des bureaux de vote observés. La MOE UE regrette néanmoins la faible présence des délégués des partis en lice, en dépit de subventions publiques allouées. En effet, seuls trois partis ont eu une représentation constante⁴² contre plus de 29 délégués attendus, en moyenne, par BV.

Les bureaux observés ont généralement clôturé dans les délais légaux (90,7% des BV), les 9,3% des BV présentant toujours des électeurs en attente à l'extérieur ayant, par ailleurs, autorisé leur vote sans restrictions. Les procédures ont été perçues positivement dans 76,7% des BV et conduites en toute transparence dans 88,4% des bureaux. L'aménagement des bureaux était propice à un vote fluide, et le secret du vote a pu être totalement préservé dans 90,2% des BV visités.

³⁶ Le corps électoral burkinabè est réparti pour 67,74% en zones rurales et à hauteur de 32,26% dans des communes urbaines.

³⁷ Dans 93,9% des cas, les BV ont ouvert dans les 10 minutes s'en suivant, s'agissant principalement de lenteurs dans l'application des procédures.

³⁸ Dans le Sud-Ouest, 16,1% des BV manquaient de matériel sensible, dans le Centre 9,7%, Centre-Nord 9,4% et Nord 9,1%.

³⁹ Dans respectivement 14,3%, 71,4% et 12,2% des BV observés, ces procédures n'ont pas été intégralement suivies.

⁴⁰ Délaiées dans, respectivement, 18,9% et 8,9% des BV observés.

⁴¹ Seuls 0,6% des centres de vote (incluant plusieurs BV) ne comprenaient strictement aucun élément des forces de sécurité.

⁴² Respectivement le MPP (présent dans 91,6% des BV observés), l'UPC (81,26%) et le CDP (69,35%).

Les difficultés observées pour le remplissage des procès-verbaux (PV), dans 27,9% des BV, sont à mettre en lien avec d'autres lacunes telles que l'absence de décompte préalable des émargements, non observé dans 14% des BV⁴³, et la vérification, par le compte désagrégé des électeurs hommes et femmes, non réalisé par les membres de 30,2% des BV observés. En outre, les membres des BV n'ont pas systématiquement confronté le nombre de bulletins trouvés dans l'urne avec les émargements⁴⁴, dans 9,3% des cas, conduisant de fait à des erreurs arithmétiques correspondant à plus de bulletins que d'émargements dans 4,7% des cas. Les délégués des candidats/partis présents n'ont pas reçu de copie de la feuille de résultats dans 20,9% des BV observés, limitant leur capacité à vérifier la conformité des résultats publiés par le Centre communal de compilation des résultats (CCCR). Enfin, la transmission des résultats au CCCR a été opérée immédiatement dans 88,4% des cas ; la sécurité du matériel et son acheminement par le président du bureau lui-même ayant par ailleurs été garantis dans la grande majorité des transferts.

11. CENTRALISATION DES RÉSULTATS

La CENI a mis en œuvre un important projet de centralisation dématérialisée des résultats comprenant un transfert de ces centres des capitales provinciales vers le niveau communal, faisant ainsi passer le nombre de bureaux centralisateurs de 45 à 368⁴⁵ en comparaison avec les dernières élections. Ce dispositif prévoit, en plus de la mobilisation des membres des CECI et CEPI, près de 1 300 recrutements et le déploiement, notamment, de matériel informatique, de transmission et d'impression. Ce projet d'envergure répond à l'objectif tenu de la CENI de réduire les délais de proclamation des résultats provisoires à 24 heures après la clôture du scrutin, même si l'article 98 du Code électoral lui laisse une latence de 7 jours. Tous les tests préalables nécessaires ont été conduits et ont permis de résoudre, en amont, les problèmes techniques observés.

La MOE UE a observé, à cette heure, le travail de 37 CCCR⁴⁶, principalement situés dans des communes rurales. Les observateurs de la MOE UE ont retrouvé un observateur national dans 30,6% des CCCR visités et, avec une moyenne de 4,8 délégués par centre, seuls trois partis étaient réellement représentés⁴⁷. Tous les CCCR, sauf un, ont travaillé sans discontinuer et leur sécurité a été parfaitement assurée. Le système mis en place a été suffisamment simplifié et son architecture allégée pour faciliter une maîtrise du processus par les personnels en charge. En conséquence, dans 95,9% des CCCR observés, les procédures ont été suivies correctement et la performance du personnel appréciée comme positive dans 91,8% des cas⁴⁸. Néanmoins, comme dans tout processus électoral, les CCCR sont confrontés à de nombreuses erreurs matérielles et arithmétiques dans les feuilles de résultats et PV communiqués par les BV. En l'absence de procédures clairement établies dans les manuels, ces cas de figure ont été traités de façon aléatoire par les coordonnateurs, modifiant ces résultats en concertation avec les délégués dans 18,3% des cas et scannant lesdites pièces modifiées tout en inscrivant un motif au PV dans 16,3% des cas. De manière rationnelle, et pour éviter tout conflit, les coordonnateurs ont donc modifié directement les résultats, dans 12,2% des CCCR, pour permettre leur saisie et pallier ainsi ces anomalies qui ne sont qu'une réalité courante d'un bureau centralisateur. En outre, en cas de sollicitation des délégués pour modifier des résultats soit parce qu'ils contenaient une erreur ou un oubli, soit parce que la saisie a été erronée, un consensus a été trouvé dans 100% des cas. Seule la

⁴³ En outre, dans 20,9% des BV observés, le nombre d'émargements n'a pas été reporté dans les procès-verbaux.

⁴⁴ Le nombre total de bulletins trouvés dans l'urne n'aurait pas été inscrit au PV dans 10,8% des BV observés.

⁴⁵ 368 centres de compilation des résultats (CCCR) sont créés, soit un par commune (349) et par arrondissement s'agissant des villes à statut spécial de Ouagadougou (12) et Bobo-Dioulasso (7).

⁴⁶ 30 équipes ont observé la conduite de la centralisation de l'élection présidentielle, 15 des législatives et 4 équipes ont observé un traitement concomitant des deux élections par leur CCCR d'affectation.

⁴⁷ Le MPP dans 87,8% des CCCR, l'UPC dans 67,4% et le CDP dans 55,1%.

⁴⁸ Les « vidanges » de la base de données ont été réalisées systématiquement dans 95,9% des CCCR et l'édition de la trace de saisie a été systématique dans tous les CCCR observés.

signature de mentions sur les PV est restée plus limitée, dans 42,1% des cas, même s'il ne s'agissait pas d'une obligation légale, mais traduit néanmoins l'inclusivité du processus. La centralisation devant permettre à tous les acteurs de s'assurer de l'intégrité des résultats provisoires, la MOE UE tient tout particulièrement à féliciter la CENI pour son engagement de publier, dans les meilleurs délais, tous les PV des bureaux.

La transparence du processus de centralisation a été évaluée positivement dans 87% des CCCR observés. La centralisation des résultats communaux, par la CENI, et le système informatique utilisé, ont permis une communication en temps réel des données issues du scrutin de manière transparente et efficace, en dépit de pics de sur-fréquentation du site internet de la CENI ayant pu limiter sa consultation par certains internautes.

Conformément au Code électoral, le CC effectuera, en son siège et en parallèle avec la CENI, une compilation des résultats sur la base des PV qui lui sont destinés. Il dispose de compétences accrues pour apporter des modifications *ex officio* aux résultats tels qu'enregistrés sur les procès-verbaux. Selon la jurisprudence : « la compétence du CC n'est pas une simple habilitation pour enregistrer et rendre officiel un certain nombre de chiffres ; elle est liée à un pouvoir de décision ; il pourrait en résulter la validation de bulletins prétendument nuls et la correction d'erreurs décelables à partir des pièces qui lui sont transmises ainsi que des annulations du scrutin dans certains bureaux de vote⁴⁹ ». La MOE UE s'interroge donc sur cette approche dichotomique des résultats par la CENI et le CC qui pourrait amener à un éventuel différentiel et troubler ainsi la compréhension du processus par les parties prenantes et les électeurs. De surcroît, ce système de contentieux, où le CC a un rôle prépondérant, aboutit, *de facto*, à entraver le droit à un recours effectif.

Les membres du Conseil ont confirmé qu'ils organiseront une compilation des résultats sur la seule base des PV qui leur sont destinés tout en prenant en compte, le cas échéant, les rapports de leurs délégués ayant effectué le contrôle de régularité des opérations électorales pendant la journée du scrutin⁵⁰. En effet, ces délégués peuvent, en cas d'irrégularités, pendant les opérations de vote et de dépouillement, exiger l'inscription de leurs observations sur le procès-verbal mais aussi demander des mesures correctives immédiates⁵¹. La compilation des résultats de chaque scrutin, sera réalisée par 13 équipes, composées de sept agents recenseurs chacune. Le Conseil a confirmé, à la MOE UE, la possibilité de suivre en ligne la compilation des résultats effectuée par la CENI et de communiquer avec cette dernière.

La MOE UE invite le CC à travailler étroitement avec la CENI, dans le respect de leurs prérogatives respectives, pour préserver l'intégrité des résultats provisoires. En effet, le traitement parallèle des résultats entre les deux institutions devrait être mené en synergie afin d'éviter un différentiel qui pourrait limiter le caractère inclusif de ces élections. Par ailleurs, la MOE UE a formulé le souhait d'observer la saisie parallèle des résultats par les agents recenseurs du CC et regrette que cette requête n'ait pas abouti, à ce jour, ce qui aurait permis d'améliorer la transparence de cette phase.

Pour plus d'information, contactez :

Michela SECHI – attachée de presse (+226) 6733 0912 (+226) 6313 4343

michela.sechi@moeueburkinafaso.eu

www.eueom.eu/burkina-faso2015 - Facebook: [moeueburkinafaso](https://www.facebook.com/moeueburkinafaso) - Twitter : [@moeueburkina](https://twitter.com/moeueburkina)

⁴⁹ Décisions n° 2007-013/CC/EL et n° 2007-013/CC/EL. Afin de se prononcer sur des recours, le CC s'est appuyé sur les résultats modifiés par lui-même et non sur les résultats provisoires donnés par la CENI.

⁵⁰ Les délégués du CC procèdent à des contrôles inopinés pendant le scrutin et dressent des rapports qu'ils remettent au CC dans les 24 heures suivant la clôture du scrutin (articles 146-147 du Code électoral). La MOE UE a observé 4 annulations de BV par les délégués du CC, représentant 0,8% des BV visités.

⁵¹ Les délégués ne contrôleront pas la régularité de la centralisation des résultats au sein des CCCR.

Annex D

Press Release

Après avoir repris leur destin en main, les Burkinabè ont confirmé leur attachement aux valeurs démocratiques universelles

Ouagadougou, le 1^{er} décembre 2015 - « Les élections présidentielle et législatives se sont déroulées dans le calme et la sérénité et les électeurs ont pu exercer librement leur choix » a déclaré la Chef observateur, **Cécile Kashetu KYENGE**, à l'occasion de la présentation de la déclaration préliminaire de la MOE UE au Burkina Faso.

« Je suis admirative de l'engagement des citoyens burkinabè à poursuivre avec enthousiasme et détermination leur objectif d'établir des institutions démocratiques. Le Burkina Faso constitue un exemple et un espoir pour les pays voisins, la région et même l'ensemble du continent africain ».

Les 124 observateurs de la MOE UE Burkina Faso, rejoints par une délégation de 5 parlementaires européens, présidée par Madame Norica Nicolai, ont visité 571 bureaux de vote (BV), dans toutes les 13 régions du pays et dans 44 des 45 provinces. Parmi les BV visités, 62% étaient situés en zone rurale, reflétant au plus près la répartition du corps électoral.

Madame KYENGE a notamment souligné les points suivants :

- La MOE UE salue la mobilisation des Burkinabè, qui ont patienté dès l'ouverture devant 93% des BV observés. Le retard accusé dans 37% d'entre eux a été rapidement résorbé, à l'exception de certains BV, où le matériel sensible faisait défaut. Dans la majorité des cas, l'ouverture s'est faite rapidement.
- La mission félicite la CENI pour l'organisation efficace de ces élections et pour avoir respecté son objectif de proclamer les résultats provisoires de l'élection présidentielle le lendemain du scrutin. Elle l'encourage à continuer ce travail et, notamment, à publier en ligne l'ensemble des procès-verbaux, bureau de vote par bureau de vote, en vue de garantir une transparence optimale du processus.
- La MOE UE invite également le Conseil constitutionnel (CC) à travailler étroitement avec la CENI, dans le respect de leurs prérogatives respectives, afin de préserver l'intégrité des résultats provisoires. En effet, le traitement parallèle des résultats par les deux institutions devrait être mené en synergie.
- Le cadre juridique régissant les élections offre une base adéquate pour la tenue d'élections démocratiques. Cependant, la législation et le Code électoral souffrent d'un grand nombre d'ambiguïtés et de vides, notamment en matière d'enregistrement des candidatures, de financement des partis, du contentieux y afférant et du contentieux des résultats.
- Les libertés d'expression, d'assemblée et de libre circulation ont été respectées pendant la campagne qui a été toutefois marquée par une forte disparité de moyens entre les candidats. Roch Kaboré du MPP, et dans une moindre mesure, Zéphirin Diabré de l'UPC ont bénéficié d'une très large visibilité. En revanche, les partis de l'ex-majorité, dont les avoires avaient été gelés ont fait face à d'avantage de difficultés pour mener une campagne d'envergure. Le déboursement tardif de leur financement public n'a que partiellement pallié ces entraves.
- La MOE UE regrette toutefois que les partis, en dépit des subventions publiques allouées à cette fin, n'aient que faiblement été représentés par des délégués dans les BV, trois des 99 partis présentant une liste provinciale ayant déployé significativement des représentants.

Un rapport final incluant des recommandations concrètes visant à l'amélioration des processus futurs sera transmis aux autorités et partagé avec l'ensemble des acteurs du processus électoral. La MOE UE, déployée depuis le 5 septembre, a observé les élections couplées organisées le 29 novembre 2015 à l'invitation des autorités burkinabè.

CONTACTS Michela SECHI – attachée de presse (+226) 6733 0912 (+226) 6313 4343
